

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.642.027.1 DU 6 NOVEMBRE 1991

Dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR01

(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société BALEA, ZI, 34270 Saint Mathieu de Tréviers.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 88.1.13.636.3.4 du 29 novembre 1988 (1), n° 89.1.03.636.1.4 du 13 juin 1989 (2) et n° 91.00.642.005.1 du 13 mai 1991 (3).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR01 faisant l'objet de la présente décision existe en trois versions : SWR01, SWR01 S, SWR01 PT qui diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées par les fonctions suivantes :

- SWR01 : sans changement
- SWR01 S : version simplifiée, avec dispositif de sélection de poids brut ou de poids net en permanence, jusqu'à sélection du poids net et d'un dispositif de tare signalé par un voyant.
- SWR01 PT : dispositif de prédétermination de tare avec indication de la valeur prédéterminée

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1988, page 1251.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 771.

(3) *Revue de Métrologie*, mai 1991, page 500.

(4) *Revue de Métrologie*, décembre 1991, page 1413.

et identification par un voyant allumé sur la touche de mise en service marquée du symbole PT.

- Modification de la présentation des touches de fonction et des voyants.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif mesureur de charge concerné par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée de manière indélébile sur la plaque d'identification et répétée sur le dispositif indicateur numérique à proximité immédiate des résultats de pesage.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive et photographies n° 5587 communes avec celles du dispositif mesureur de charge modèle SWR01 de classe III décision n° 91.00.642.026.1 du 6 novembre 1991 (4).

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET